Prêt d'honneur 2IBS

INITIATIVE ISSOIRE BRIOUDE SANCY

Présentation du dispositif

Le prêt d'honneur pour création, la reprise ou le développement d'entreprise d'Initiative Issoire Brioude Sancy est un dispositif global d'accompagnement à la création ou reprise d'entreprise qui se décompose en 3 étapes :

- l'accompagnement avant la création : analyse du projet, aide au montage de dossier, aide à la recherche de financement,
- l'accompagnement financier, sous forme d'un prêt sans intérêt et sans garantie,
- le suivi : accompagnement après création pour limiter le risque d'échec.

Le prêt d'honneur a pour objet de conforter les apports personnels du futur chef d'entreprise. Il vient obligatoirement en complément d'un prêt bancaire et permet de boucler le plan de financement.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Peuvent bénéficier du dispositif, les créateurs ou repreneurs déjà installés, pendant les six premières années d'existence.

Les projets doivent être localisés sur l'arrondissement d'Issoire et de Clermont Ferrand (excepté le territoire de la Communauté de Communes de Clermont-Agglo) ou de l'arrondissement de Brioude et créer au moins un emploi.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Le projet doit être lié à un secteur du ressort de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat ou d'un Ordre professionnel (professions libérales).

Quelles sont les particularités ?

— Entreprises inéligibles

Les activités exclues sont :

- financières,
- immobilières,
- agricoles.

Tous les statuts juridiques sont acceptés sauf SCI.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant du prêt d'honneur est compris entre 2 000 € et 25 000 €.

Pour quelle durée ?

La durée des prêts est de 12 à 60 mois avec si nécessaire un différé d'amortissement d'un an maximum.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme?

Les demandes de prêt sont à faire à Initiative Issoire Brioude Sancy.

Critères complémentaires

- Création datant d'au plus 6 ans.
- Forme juridique
  - Entreprise Individuelle
    - Artisan
    - Exploitant agricole
  - Sociétés commerciales
- Publics visés par le dispositif
  - Créateur
  - Repreneur

Organisme

INITIATIVE ISSOIRE BRIOUDE SANCY

- **Délégation de BRIOUDE**
  Immeuble Interconsulaire
  Av Léon Blum
  BP 30
  43101 BRIOUDE Cedex
  Téléphone : 04 71 50 05 36